



Programme de parentalité positive - Triple P

Avis de confidentialité relatif aux événements Triple P en France

En vigueur à partir de juillet 2021

Le groupe Triple P (« TPG ») propose des formations au programme de parentalité positive Triple P (« Triple P ») et au programme d'éducation positive de la petite enfance (« PECE ») dans le monde entier. Cela inclut l'organisation d'événements/cours Triple P pour les praticiens. Afin d'organiser les événements Triple P (qui peuvent comprendre différents éléments, par exemple une formation, un atelier de préaccréditation, une accréditation et des ateliers cliniques), nous recueillons des données personnelles auprès des praticiens, avant et pendant les événements (le processus des événements Triple P). Le présent avis de confidentialité concerne les événements Triple P organisés en France, en présentiel ou à distance (en ligne). Il fournit des informations sur les données personnelles collectées auprès des praticiens tout au long du processus des événements Triple P, ainsi que des informations sur la manière dont nous utilisons, stockons, sécurisons et partageons ces données. TPG s'engage à protéger votre vie privée et à respecter les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données, notamment le Règlement général sur la protection des données (*Règlement [UE] 2016/679*) (« RGPD »).

QUI SOMMES-NOUS

TPG est un groupe d'entreprises chargé de diffuser Triple P dans le monde entier. Triple P est une stratégie de soutien aux parents et aux familles, développée par le professeur Matthew Sanders et ses collègues de l'Université du Queensland à Brisbane, en Australie. Triple P vise à prévenir les graves problèmes comportementaux, émotionnels et de développement chez les enfants en améliorant les connaissances, les compétences et la confiance des parents. Elle est conçue pour être utilisée par divers professionnels de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

TPG comprend Triple P International Pty Ltd (« TPI ») et ses sociétés apparentées. TPI est une société australienne dont l'adresse postale est PO Box 1300, Milton, QLD, 4064, Australie. TPI est le fournisseur des événements Triple P en France et est le contrôleur des données en ce qui concerne les informations collectées au cours du processus de formation. Cela signifie que TPI prend les décisions concernant la manière dont vos données personnelles sont traitées et la raison pour laquelle elles le sont.

Si des questions sur le présent avis de confidentialité ou sur l'utilisation que nous faisons des données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de TPG à l'adresse dpo@triplep.net ou par courrier à l'adresse de TPI. Dans la mesure du possible, nous demandons que la correspondance avec le délégué à la protection des données se fasse par courrier électronique. Cela nous permet de répondre plus rapidement à vos demandes.

TYPES DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL COLLECTÉES DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT TRIPLE P

Le présent avis de confidentialité contient des informations sur les données personnelles que nous collectons auprès des praticiens qui décident de participer à un événement Triple P. Il concerne les données collectées tout au long du processus de l'événement Triple P. Veuillez noter que cet avis de confidentialité est mis à la disposition des praticiens à chaque étape du processus, lorsque nous cherchons à recueillir leurs données. Il est également accessible par le biais du courriel de bienvenue envoyé lors de l'inscription et se trouve sur le réseau des prestataires, auquel tous les prestataires formés et accrédités ont accès.

Au cours du processus de l'événement Triple P, des données personnelles sont collectées :

1. Quand un praticien s'inscrit à un événement Triple P.

Dans la plupart des pays où nous opérons, nous organisons deux types d'événements : les événements à inscription libre (où les praticiens peuvent s'inscrire directement) et les cours organisés par les agences (qui sont organisés séparément par les agences pour la prestation des événements Triple P à leur personnel). Bien que la méthode de collecte puisse varier, les mêmes types de données sont collectés auprès des praticiens qui participent aux événements d'inscription libre et aux événements organisés par les agences.

Pour les événements organisés par les agences, les données d'inscription seront recueillies par courriel auprès du représentant de l'agence. TPG fournira cet avis de confidentialité au représentant de l'agence, qui sera chargé de collecter et de renvoyer les données d'inscription de ses praticiens dans une feuille de calcul Excel.

Dans ce cas, ils seront contactés par nos coordinateurs de formation et recevront un formulaire d'inscription, le présent avis de confidentialité et le calendrier des inscriptions ouvertes. L'inscription définitive se fait par courrier électronique en renvoyant le formulaire d'inscription dûment rempli.

Nous nous appuyons sur notre intérêt commercial légitime lorsque nous traitons des données personnelles pour donner suite à des manifestations d'intérêt ou à des demandes de renseignements concernant les inscriptions ouvertes ou les événements de l'organisation à venir.

2. Lorsqu'un praticien remplit le formulaire de divulgation des besoins supplémentaires (le cas échéant); et
3. Lorsqu'un praticien remplit les formulaires qui lui sont fournis avant, pendant ou après un événement Triple P (il peut s'agir d'une formation, d'un atelier de préaccréditation, d'une accréditation et/ou d'un atelier clinique).

Informations collectées par le formulaire d'inscription

Les coordonnées collectées par le formulaire d'inscription

La section « Coordonnées » du formulaire d'inscription demande aux praticiens (pour les événements à inscription libre) et au représentant de l'agence (au nom de leurs praticiens pour les événements de l'agence) de nous fournir les données personnelles suivantes du praticien :

1. Le prénom et le nom de famille ;
2. L'organisation dans laquelle il travaille ;
3. La fonction ;
4. Le numéro de téléphone;
5. L'adresse électronique;
6. L'adresse de livraison des ressources (il peut s'agir de l'adresse personnelle ou de l'adresse professionnelle).
7. Le cours auquel il s'inscrit ; et
8. Les cours Triple P qu'il a déjà suivis, le cas échéant.

Nous utilisons ces informations à des fins administratives, afin de faciliter et de gérer la participation du praticien à l'événement de formation/d'accréditation Triple P correspondante. Ces données personnelles sont

nécessaires à l'exécution de notre obligation contractuelle, pour fournir la formation Triple P au praticien/à l'organisation. Voici quelques exemples de la manière dont les informations d'un praticien seront utilisées à ces fins :

- Le nom et l'adresse électronique seront utilisés pour configurer l'accès au réseau des prestataires Triple P avant la session de formation. Le réseau des prestataires contient des informations et des outils destinés à aider les praticiens formés à utiliser Triple P dans leur travail clinique. Nous utilisons les données de cette manière, afin que les praticiens puissent accéder aux outils pertinents dès la première réunion de l'événement Triple P.
- Le nom et l'adresse électronique seront utilisés pour envoyer au praticien un courriel de confirmation, soit au moment de la réception du formulaire d'inscription, soit au moins une semaine avant le début de l'événement. Pour les praticiens qui s'inscrivent à l'inscription libre par l'intermédiaire de leur organisation (agence), le responsable de l'agence peut être mis en copie dans le courriel de confirmation de l'événement. Pour les événements à distance, le courriel de confirmation comprendra des instructions sur la manière d'accéder à l'événement sur la plateforme de visioconférence et un lien vers les ressources électroniques (formulaires en ligne).

Lorsqu'un praticien participera à une session de préaccréditation ou d'accréditation à distance et/ou à un atelier clinique, les ressources électroniques, destinées aux praticiens pourront être envoyées par courriel avant ou après la session. Le praticien sera invité à remplir les formulaires à la fin de l'événement.

- Lorsqu'un praticien participe à un événement de formation Triple P à distance, nous utilisons son adresse de livraison pour lui envoyer des ressources physiques telles que les notes du participant et les trousseaux de l'animateur. Le praticien recevra un courriel confirmant l'envoi de ces documents par le personnel de l'entrepôt TPG concerné. Nous attirons l'attention sur le fait que l'adresse de livraison des ressources peut être l'adresse du travail ou du domicile du praticien. Si un praticien travaille à domicile, nous lui demandons de fournir l'adresse de son domicile pour la livraison. Si les ressources ne sont pas livrées à temps, le praticien recevra une copie électronique des notes du participant, car il en aura besoin pendant l'événement. Veuillez noter qu'il est de la responsabilité du praticien de fournir une adresse correcte et que le groupe Triple P ne sera pas responsable si les ressources sont perdues ou retardées en raison d'une adresse incorrecte ou incomplète.

Détails du paiement collectés par le formulaire d'inscription (inscription libre uniquement)

Dans cette section du formulaire d'inscription, nous demandons les données personnelles suivantes :

1. Le nom de l'organisation ou de la personne qui finance la formation ;
2. L'adresse postale de l'organisation ou du particulier qui paie ;
3. L'adresse électronique de l'organisme ou de la personne qui paie ; et
4. Le numéro de téléphone de l'organisation ou du particulier qui paie.

TPI accepte les paiements par transfert électronique. Les praticiens (ou agences) peuvent également demander une facture pour payer par carte de crédit. Lorsque le paiement est effectué à l'aide d'une carte de crédit, le paiement sera effectué par PayPal. TPI ne recevra pas les informations relatives à la carte de crédit

du client et PayPal sera le contrôleur de données en ce qui concerne les informations relatives à la carte de crédit. Les praticiens (ou agences) qui souhaitent payer le cours de cette manière doivent consulter la politique de confidentialité et l'avis de confidentialité de PayPal pour obtenir de plus amples informations sur la manière dont PayPal traitera leurs données.

TPI recueille les informations de facturation du praticien (ou de l'agence), mais ne recueille pas les informations bancaires. Les informations que nous recueillons sont nécessaires pour faciliter le paiement du cours et pour créer un dossier client et une facture. La base juridique de notre traitement de ces données est l'exécution du contrat visant à fournir l'événement.

Informations recueillies par le biais du formulaire de déclaration de besoin supplémentaire

Nous demandons aux praticiens de nous informer s'ils ont un besoin supplémentaire qui, selon eux, pourrait affecter leur participation à la session de formation triple P. TPI et le(s) formateur(s) qui assure(nt) la formation doit être informés de besoins supplémentaires, afin de pouvoir, dans la mesure du possible, répondre aux besoins lors de l'événement. Ces informations seront uniquement utilisées à cette fin.

Le règlement général sur la protection des données de l'UE [« RGPD »] traite les données de santé (qui peuvent être des informations sur un besoin supplémentaire) comme une catégorie spéciale de données personnelles. Afin de collecter, traiter et, dans des circonstances limitées, divulguer ce type de données, nous avons besoin du consentement exprès du praticien. C'est pourquoi nous demandons au praticien de remplir et de signer le formulaire de divulgation du besoin supplémentaire, qui contient une déclaration de consentement à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation restreint (partage) de ce type particulier de données personnelles.

Nous demandons au praticien de consentir à ce que TPI divulgue les informations relatives aux besoins supplémentaires au(x) formateur(s) qui assurera(ont) la session de formation. Le formateur sera, soit un employé de TPG, soit un consultant indépendant. Tous nos formateurs ont suivi une formation sur les exigences de protection des données en Europe dans le cadre du RGPD et sont conscients de leurs obligations en matière de confidentialité et de sécurité des données.

La déclaration de consentement demande la signature du praticien, qui est un type de données personnelles. Elle est recueillie dans le but de démontrer que le praticien a lu et accepté la collecte, l'utilisation et la divulgation par TPI des données personnelles conformément au formulaire de divulgation et aux informations fournies dans le présent avis de confidentialité. Nous recueillons à la fois le nom et l'adresse électronique du praticien sur le formulaire, afin de pouvoir identifier correctement le praticien. Nous avons besoin de ces deux données, car il peut arriver que deux ou plusieurs participants à un cours portent le même nom.

Nous comptons sur le consentement du praticien pour traiter les données personnelles concernant son besoin supplémentaire. Les praticiens peuvent retirer leur consentement à tout moment en contactant le délégué à la protection des données à l'adresse dpo@triplep.net. Si un praticien retire son consentement avant l'événement Triple P, TPG et le(s) formateur(s) ne pourront prendre aucune mesure pour répondre aux besoins supplémentaires du praticien lors de l'événement.

Plaintes concernant les besoins supplémentaires

Bien que nous faisons de notre mieux pour répondre aux besoins supplémentaires des praticiens, s'ils nous en font part, il est important que les praticiens comprennent qu'il peut y avoir des situations où cela n'est pas

possible. Si un praticien (qui a rempli le formulaire de divulgation et n'a pas retiré son consentement avant l'événement Triple P) n'est pas satisfait des tentatives de TPI et/ou du formateur de répondre à ses besoins lors de l'événement Triple P, nous lui demandons de contacter training@triplep.net pour déposer une plainte.

Afin d'enquêter sur la plainte, nous devons traiter et divulguer les données personnelles du praticien, y compris les informations relatives à son besoin supplémentaire, au responsable de la formation, qui est un consultant indépendant. Le personnel concerné de TPI sera impliqué dans l'enquête sur la plainte. Par conséquent, nous chercherons à obtenir une autre déclaration de consentement de la part du praticien, dans laquelle il donnera son consentement explicite pour que TPG traite ses données, y compris pour les partager avec le personnel clé de TPG et les divulguer au responsable de la formation, dans le but d'enquêter sur sa plainte. Nous notons que tous les membres du personnel de TPG et le responsable de la formation ont suivi une formation sur les exigences en matière de protection des données en Europe dans le cadre du RGPD, que TPG reconnaît comme le régime mondial de référence en matière de protection des données, et qu'ils sont donc conscients de la norme attendue en matière d'obligations de confidentialité et de sécurité des données.

Informations recueillies lors d'un événement Triple P

Comme expliqué ci-dessus, lorsqu'un praticien participe à un événement Triple P, nous cherchons à recueillir des informations personnelles limitées auprès de lui au moyen de divers formulaires. Lorsque l'événement Triple P se déroule à distance, les praticiens qui y participent reçoivent des versions électroniques (en ligne) des formulaires avant l'événement. Pour les événements Triple P organisés en présentiel, les praticiens participants recevront des versions électroniques des formulaires avant l'événement, ou le formateur fournira aux participants des versions papier des ressources le premier jour du cours.

Les documents qui seront fournis aux participants sont les suivants :

1. Déclaration concernant les recherches en cours ;
2. Formulaire de consentement aux communications électroniques ;
3. Déclaration sur les avantages et les conditions de l'accréditation ;
4. Formulaire de coordonnées ;
5. Liste de contrôle des compétences de consultation des parents (évaluation avant la formation) ;
6. Liste de contrôle des compétences en matière de consultation des parents (évaluation après la formation) ; et
7. Enquête d'évaluation des ateliers de formation.

Si un praticien assiste en personne à un événement Triple P (par opposition à un cours à distance), il peut recevoir des ressources électroniques ou des ressources sur papier. Dans le cas des ressources papier, les formulaires sont réunis dans un livret. Depuis la création des formulaires papier, nous avons apporté quelques petits changements aux données que nous recueillons et à nos processus opérationnels. Alors que des changements ont été apportés aux formulaires en ligne, nous n'avons pas encore eu l'occasion de mettre à jour les ressources papier. Par conséquent, si les praticiens participent à une formation en personne et reçoivent des ressources sur papier, il leur sera demandé de remplir le livret, mais d'ignorer les deux premières pages et de remplir à la place les formulaires supplémentaires qui seront fournis dans un document séparé

(encart). Les deux premières pages de la brochure ont été remplacées par les formulaires et les informations figurant dans cet avis de confidentialité.

Déclaration concernant les recherches en cours

Triple P est un programme fondé sur des données probantes, et l'évaluation continue des événements Triple P fait partie de notre approche fondée sur des preuves. Les données recueillies dans les listes de contrôle des compétences et le formulaire d'évaluation seront utilisées pour évaluer l'efficacité des événements Triple P. Nous avons un intérêt commercial légitime à identifier les moyens d'améliorer les événements Triple P que nous proposons. C'est dans ce but que nous utilisons les données personnelles des praticiens de cette manière. Le formulaire fait également référence à l'inscription des praticiens sur un registre de prestataires Triple P formés. La tenue d'un registre complet des praticiens formés est essentielle pour notre activité. Nous nous fondons sur notre intérêt commercial légitime pour traiter les données personnelles associées à la création et à la tenue de ce registre (de plus amples informations sont fournies ci-dessous).

Le formulaire de consentement aux communications électroniques

Nous fournissons aux praticiens le formulaire de consentement aux communications électroniques, car TPG souhaite leur envoyer des informations de marketing direct par voie électronique. Nous respectons la vie privée de nos clients. Si les praticiens décident de s'abonner à nos messages électroniques de marketing direct, nous n'abuserons pas de leur confiance, nous leur enverrons des messages limités et pertinents et nous n'enverrons jamais que des messages relatifs à Triple P.

Les types de courriels que nous envoyons généralement sont les suivants :

- La lettre d'information Triple P, qui peut inclure :
 - Informations générales sur Triple P, TPG et/ou TPI ;
 - Informations sur les développements concernant Triple P ;
 - Le guide d'introduction de Triple P et les autres outils que Triple P peut offrir de temps à autre ;
 - Informations sur la recherche concernant Triple P ;
 - Études de cas et/ou témoignages ;
 - Des informations générales sur les produits et services de Triple P, y compris les offres spéciales, les lancements de nouveaux produits et les mises à jour de produits ; et
 - Informations sur les sessions de formation, sur l'inscription libre et les autres événements proposés.
- Courriels faisant la promotion de cours à inscription libre, auxquels le praticien souhaite participer. Les praticiens reçoivent généralement ce type de courriel lorsque les cours sont programmés et un ou deux courriels de rappel à l'approche des cours.

Nous demandons aux praticiens de cocher la case s'ils consentent (la base juridique sur laquelle nous nous appuyons) à recevoir des messages électroniques de marketing direct de la part de TPG. En cochant la case, un praticien démontre qu'il accepte que nous lui envoyions des messages électroniques de marketing direct.

Nous demandons également au praticien d'indiquer la date à laquelle il a donné son consentement.

Les praticiens peuvent se désabonner de la réception des communications électroniques du TPG à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement qui figure dans le bas de page de tous nos courriels, ou en contactant le délégué à la protection des données. Les praticiens peuvent également mettre à jour leurs préférences d'abonnement à tout moment, afin de ne recevoir que les types de messages qu'ils souhaitent recevoir. Un lien vers les préférences d'abonnement figure dans le bas de page de tous nos courriels de marketing. Si un praticien se désabonne, nous cesserons de lui envoyer des messages de marketing direct à partir de ce moment-là.

Avantages et conditions de l'accréditation

Ce formulaire décrit les avantages et les conditions d'acquisition de l'accréditation pour la prestation de triple P dans le cadre de travail du praticien. Le formulaire demande au praticien de cocher la case, afin de démontrer qu'il a lu et accepté les conditions d'accréditation. Nous avons un intérêt commercial légitime à prouver que les praticiens comprennent les conditions d'accréditation. Bien que nous cherchions à obtenir leur accord, le fait qu'un praticien ne coche pas la case à cocher ne l'empêchera pas d'obtenir l'accréditation, à condition qu'il remplisse les critères.

Formulaire de coordonnées

Le formulaire de coordonnées demande les données personnelles suivantes :

- Le nom du praticien (obligatoire) ;
- La date de naissance du praticien (obligatoire) ;
- Le numéro de téléphone de contact du praticien ;
- L'adresse électronique préférée du praticien (obligatoire) ;
- Le pays de résidence du praticien (obligatoire) ;
- Les qualifications du praticien ;

- Le domaine de la formation ;

- Le nombre d'années d'expérience le praticien a dans la consultation des parents concernant le comportement de l'enfant ?

- Le nombre moyen d'heures par semaine que le praticien consacre à la consultation des parents concernant le comportement de l'enfant ; et

- Des détails sur l'emploi du praticien, y compris le nom de son employeur, son lieu de travail, la fonction, au cas où l'employeur est classé dans la catégorie gouvernementale, secteur privé, recherche, etc., et le secteur auquel appartient son organisation.

Seuls quatre des champs d'information sont obligatoires. La fourniture des autres données est facultative. Nos formateurs donneront des indications le jour même sur les champs d'information qui sont obligatoires ou facultatifs.

Nous utiliserons les données à caractère personnel obligatoires pour établir un registre des personnes formées à la prestation de services Triple P dans les pays/régions concernés dans lesquels nous fournissons des

services de formation et d'accréditation. Nous avons un intérêt commercial légitime à disposer d'une liste complète (« registre ») de tous les praticiens formés ainsi que de tous les praticiens accrédités. Le registre nous permet de nous assurer que les praticiens reçoivent des informations sur les mises à jour du programme et d'identifier toute personne affirmant à tort qu'elle est formée et/ou accréditée pour dispenser le programme, afin que nous puissions prendre les mesures appropriées. Si nous n'étions pas en mesure de le faire, la réputation de Triple P (programme de parentalité positive) pourrait être affectée, ce qui serait préjudiciable à nos activités, à la réputation de l'Université du Queensland et à nos praticiens formés et accrédités. Il est dans notre intérêt à tous que la réputation de Triple P soit maintenue.

Les informations facultatives/discrétionnaires recueillies dans ce formulaire le sont uniquement à des fins statistiques. Nous avons un intérêt commercial légitime à entreprendre une analyse statistique dans le but de mieux comprendre nos clients, d'informer nos activités commerciales et de constituer notre base de données.

Nous utiliserons les coordonnées à diverses fins administratives. Il s'agit notamment de :

- Suivre la progression dans les cours/modules de cours et faciliter l'accréditation. Nous avons un intérêt commercial légitime à utiliser les données du praticien de cette manière, car il est essentiel que nous puissions identifier qui a suivi la formation pertinente, afin de fournir l'accréditation.
- Configurer l'accès à notre réseau de prestataires et d'envoyer au praticien, des instructions pour connecter au réseau, si pour une raison quelconque l'accès n'a pas été configuré avant la session de formation. Le réseau des prestataires contient des informations et des outils destinés à aider le praticien à utiliser Triple P dans son travail clinique. Le praticien aura accès aux outils relatifs à la formation Triple P à laquelle il a participé. Nous avons un intérêt commercial légitime à veiller à ce que les praticiens qui dispensent le programme Triple P disposent d'informations et d'outils pour les aider à l'appliquer correctement.
- Faciliter l'envoi des ressources de formation et de programme au praticien. Nous nous appuyons sur notre intérêt commercial légitime pour faire en sorte que les praticiens formés disposent d'informations et d'outils pour les aider à dispenser correctement le programme.

Liste de contrôle des compétences en matière de consultation des parents (évaluation préalable à la formation)

Ce formulaire demande au praticien de fournir des informations sur la manière dont il envisage de dispenser le programme Triple P dans son cabinet, avant d'entreprendre le cours de formation. Les questions portent sur l'adéquation de sa formation et sur sa confiance en sa capacité à dispenser le programme Triple P.

Liste de contrôle des compétences de consultation des parents (évaluation après la formation)

Ce formulaire demande au praticien de fournir des informations sur la manière dont il se sent dans la pratique de Triple P, après avoir suivi le cours de formation. Les questions portent sur l'adéquation de la formation qu'il a reçue et sur la confiance qu'il a dans sa capacité à dispenser le programme Triple P.

Enquête d'évaluation des ateliers de formation

Ce formulaire demande au praticien de donner son avis sur la ou les sessions de formation. Si la plupart des questions portent sur la qualité de la conférence (logiciel de visioconférence) et du formateur, il est également demandé, si le praticien pense avoir acquis les compétences nécessaires pour mettre en œuvre Triple P dans son travail.

Utilisation des données collectées dans les listes de contrôle et les enquêtes

Remplir les listes de contrôle des compétences en matière de consultation des parents et le questionnaire d'évaluation de l'atelier de formation est facultatif. Les opinions que le praticien fournit dans ces documents seront ajoutées à son dossier dans notre système de gestion de la relation client (« CRM »). Elles seront utilisées pour fournir un retour d'information au(x) formateur(s), dans le but d'améliorer leur prestation de cours de formation et/ou d'accréditation. Comme indiqué ci-dessus, les données contenues dans ces formulaires peuvent également faire partie de notre base d'évidence pour le programme. Les données utilisées de cette manière seront dépersonnalisées. Par « dépersonnalisé », nous entendons que les données ne seront pas attribuables à une personne en particulier. Nous avons un intérêt commercial légitime à fournir un retour d'information à nos formateurs et à compiler la base de preuves Triple P.

Informations recueillies lors d'une session de préaccréditation.

Si le praticien assiste à une session de préaccréditation, il sera à nouveau demandé de remplir une enquête d'évaluation de l'atelier, concernant la session de préaccréditation. Les données recueillies seront utilisées aux fins décrites ci-dessus, dans la section concernant l'enquête d'évaluation de l'atelier de formation.

Informations recueillies lors de la session d'accréditation

Comme indiqué ci-dessus, si le praticien assiste à une session d'accréditation, Triple P recevra des ressources électroniques ou imprimées avant, pendant ou après la session. Ces ressources collecteront des données personnelles limitées auprès du praticien. Ces ressources comprennent :

1. Le formulaire de demande d'accréditation ;
2. La liste de contrôle des compétences de consultation des parents (évaluation de suivi) ; et
3. L'enquête d'évaluation de l'atelier d'accréditation.

Formulaire de demande d'accréditation

Lorsque le praticien remplit ce formulaire, il lui sera demandé de fournir les données personnelles suivantes :

1. Son nom (prénom, nom de famille et nom antérieur éventuel) ;
2. La manière dont il souhaite que son nom apparaisse sur son certificat d'accréditation ;
3. Sa date de naissance ;
4. L'adresse électronique qu'il souhaite utiliser pour se connecter au réseau de prestataires Triple P ;
5. La date à laquelle il a assisté à la session de formation Triple P ;
6. La ville où la session de formation a eu lieu ;
7. La date à laquelle il a assisté à la session d'accréditation Triple P ;
8. L'indication si le certificat d'accréditation est à envoyer à son adresse résidentielle, à son adresse professionnelle ou à une boîte postale.
9. L'adresse pertinente ;
10. Le nom de son employeur (en cas d'envoi à l'adresse professionnelle) ; et
11. Sa signature pour confirmer qu'il a lu, compris et accepté d'être lié par le code de conduite des prestataires de Triple P.

Sur ce formulaire, le formateur indiquera également, si le praticien a réussi ou devait recycler (reprendre) le questionnaire et/ou si l'évaluation par rapport aux compétences définies.

Nous utiliserons les informations recueillies dans ce formulaire à des fins administratives diverses, notamment :

- Tenir un registre précis des praticiens qui ont obtenu l'accréditation ;
- Imprimer le certificat d'accréditation et le faire parvenir ;
- Fournir un accès permanent au réseau de prestataires de services Triple P. Les praticiens sont priés de confirmer l'adresse électronique qu'ils souhaitent utiliser pour accéder au réseau de prestataires, car l'accréditation peut être terminée quelque temps après leur participation à la session de formation et leur adresse électronique peut avoir changé.

Liste de contrôle des compétences de consultation des parents (évaluation de suivi)

Enquête d'évaluation de l'atelier d'accréditation

Ce formulaire demande au praticien de fournir des informations sur la manière dont il se sent par rapport à la mise en œuvre de Triple P dans son cabinet, après avoir suivi la session d'accréditation Triple P. Les questions portent sur l'adéquation de la formation qu'il a reçue et sur la confiance qu'il a dans sa capacité à dispenser le programme Triple P. Les données recueillies seront utilisées aux fins décrites ci-dessus, en ce qui concerne le formulaire équivalent utilisé lors des sessions de formation.

Ce formulaire demande de donner un avis sur la ou les sessions d'accréditation. Si la plupart des questions portent sur la qualité de la conférence (logiciel de vidéoconférence) et du formateur, il sera également demandé au praticien d'indiquer s'il pense avoir acquis les compétences nécessaires pour mettre en œuvre Triple P dans son travail. Les données recueillies seront utilisées aux fins décrites ci-dessus, en ce qui concerne le formulaire équivalent utilisé lors des sessions de formation.

Informations recueillies dans le cadre du processus d'accréditation (le cas échéant).

Si le praticien participe au processus d'accréditation, ses données personnelles seront collectées en remplissant les formulaires :

1. La feuille de réponses au questionnaire d'accréditation Triple P ; et
2. La liste de contrôle des compétences.

Questionnaire d'accréditation Triple P - Feuille de réponse

Les praticiens recevront par courriel la version numérique de la feuille de réponses au questionnaire d'accréditation, au moment où ils recevront le programme d'accréditation. TPG demande aux praticiens de remplir le questionnaire et de le renvoyer au coordinateur de la formation ou au coordinateur des opérations, avant la session d'accréditation.

Ce formulaire fait état des données personnelles suivantes :

- Le nom du praticien ;
- L'organisation où il travaille ; et

- Les réponses du praticien au questionnaire à choix multiples qui fait partie du processus d'accréditation.

Les réponses du praticien au questionnaire seront utilisées par le formateur pour évaluer s'il a réussi ou s'il doit recycler (c'est-à-dire reprendre) le questionnaire. Lorsqu'un questionnaire fait partie d'un cours d'accréditation, le praticien doit réussir le questionnaire pour obtenir l'accréditation. TPG ne garde pas trace des réponses au questionnaire. TPG enregistre simplement s'il a réussi le questionnaire ou s'il est nécessaire de recycler le questionnaire. TPG ne cherche pas à récupérer ces formulaires auprès du/des formateur(s). Si une feuille de réponses au questionnaire d'accréditation est renvoyée à TPG, TPG va détruire le formulaire. Nos formateurs ont pour instruction de ne pas conserver ces formulaires une fois la session d'accréditation terminée, mais de les détruire en toute sécurité.

La liste de contrôle des compétences

Au fur et à mesure que le praticien termine les exercices d'accréditation (jeux de rôle), le formateur notera la performance sur ce document. Il mesurera la performance par rapport aux compétences définies, afin de déterminer si le praticien satisfait aux exigences d'accréditation. Le formateur évaluera si le praticien a réussi ou s'il doit recycler (c'est-à-dire reprendre) l'évaluation des compétences. TPG ne conserve pas de trace de sa performance par rapport aux compétences individuelles. TPG enregistre simplement s'il a réussi ou s'il est nécessaire de recycler les exercices de jeu de rôle. TPG ne cherche pas à récupérer ces formulaires auprès du/des formateur(s). Si une liste de contrôle des compétences est retournée à TPG, TPG va détruire le formulaire. Nos formateurs ont pour instruction de ne pas conserver ces formulaires une fois la session d'accréditation terminée, mais de les détruire en toute sécurité.

COMMENTAIRES DES FORMATEURS

Le(s) formateur(s) peut (vent) fournir un retour d'information sur le comportement des participants à la (aux) session(s) de formation/d'accréditation. Par exemple, le formateur peut noter qu'un participant particulier était désengagé et ne participait pas à la session, ou qu'un participant était perturbateur. Lorsqu'ils fournissent ce retour d'information, la plupart des formateurs n'utilisent pas le nom complet du participant. Ils utilisent plutôt son prénom, ses initiales ou font référence à un praticien anonyme. Les commentaires du formateur peuvent être utilisés dans le cadre d'une enquête, si une plainte est déposée contre le formateur.

DÉCISIONS AUTOMATISÉES

Nous n'utiliserons aucune des données personnelles pour prendre des décisions automatisées qui pourraient affecter les praticiens.

TPG ne prend aucune décision automatisée (décisions prises uniquement par des moyens automatisés sans aucune participation humaine) qui pourrait affecter les praticiens.

COMMENT STOCKONS ET SÉCURISONS-NOUS LES DONNÉES PERSONNELLES

Étant donné qu'il s'agit d'une entreprise internationale, TPG stocke des données de différentes manières et en différents endroits. Pour fonctionner, TPG utilise un réseau de ses propres ordinateurs dans plusieurs pays, une infrastructure informatique physique privée et des prestataires de services tiers dont l'infrastructure est utilisée pour stocker les données. Nous faisons tout notre possible pour protéger les données personnelles et avons mis en place des mécanismes de sécurité robustes pour le transfert et le stockage des données personnelles.

Les données des événements

Les informations recueillies auprès des praticiens qui assistent aux événements Triple P (cours de formation, cours d'accréditation, atelier clinique, etc.) sont principalement contenues dans les ressources complétées pendant le déroulement des événements. Pour les événements à distance, des ressources électroniques (formulaires en ligne) sont utilisées. Pour les formations en personne, des ressources électroniques ou sur papier peuvent être utilisées.

Ressources électroniques (formulaires en ligne)

Afin de recueillir des informations par le biais de ressources électroniques (formulaires en ligne), TPG utilise une plateforme d'enquête de tiers (Alchemer). Alchemer reconnaît que les informations recueillies par le biais de sa plateforme sont la propriété du créateur de l'enquête. Autrement dit, nous sommes le propriétaire et le contrôleur de toute information collectée via les formulaires en ligne. Alchemer est un processeur de données autorisé.

Alchemer s'engage à ne pas, en aucun cas :

- Vendre ou louer des informations des clients ou des répondants à un tiers ; et/ou
- Utiliser les informations des répondants dans un but autre que celui de fournir des services à nos clients.

Alchemer n'interagit pas avec les données collectées par le biais des enquêtes (informations sur les répondants), sauf si le créateur de l'enquête l'autorise explicitement. La seule situation où TPG demanderait à Alchemer d'interagir avec les informations des répondants serait si notre accès aux données était perturbé et que notre département informatique demandait à Alchemer d'enquêter sur le problème et de localiser les données. Si cela devait se produire, l'autorisation donnée à Alchemer d'accéder à ces données serait limitée à cette fin.

De plus amples informations sur la manière dont Alchemer utilise et protège les données personnelles sont disponibles à l'adresse suivante :

- www.alchemer.com/privacy/ (leur politique de confidentialité) ;
- www.alchemer.com/privacy/gdpr/ et <https://www.alchemer.com/resources/blog/gdpr-commitment/> (informations sur la conformité au GDPR) ;
- help.alchemer.com/help/alchemer-security-overview ; et
- help.alchemer.com/help/alchemer-security-overview#Information%20Security%20-%20Executive%20Summary.

Nous notons que la section Sécurité des données de la politique de confidentialité d'Alchemer résume les mesures de sécurité qu'ils ont mises en place pour protéger les données qu'ils détiennent, comme l'utilisation de noms d'utilisateurs et de mots de passe uniques pour accéder à leur plateforme. Le site web d'Alchemer indique son engagement à « *toujours respecter ou dépasser la conformité au RGPD* ».

Alchemer explique qu'il crypte les données en transit, au repos et sur toutes les sauvegardes. Les données collectées via les formulaires en ligne sont initialement stockées sur la plateforme Alchemer, qui compile les réponses de tous les participants à un événement Triple P particulier dans un rapport (feuille de calcul Excel) accessible en ligne et téléchargeable (exporté de la plateforme). L'accès aux données contenues dans le(s) compte(s) Alchemer de TPG est limité par le biais de contrôles d'accès au(x) formateur(s) et au personnel de TPG chargé de la coordination des événements Triple P. Les formateurs n'ont accès qu'aux rapports des

événements Triple P qu'ils dirigent, et peuvent se connecter à la plateforme pendant l'événement afin de contrôler que les formulaires sont remplis et pour aider les praticiens.

Le département de coordination de la formation du TPG exportera les rapports peu après la fin de l'événement et les sauvegardera sur le serveur privé du TPG, qui se trouve également dans le bureau privé du TPI à Brisbane, en Australie. Une fois que les coordinateurs sont sûrs que le rapport a bien été enregistré sur le serveur, ils supprimeront de leur ordinateur toute copie locale du fichier téléchargé. Les informations recueillies lors de la préinscription et de l'inscription sont également stockées sur le serveur. Des mécanismes de sécurité électroniques et physiques sont en place pour protéger le bureau privé de TPI, qui abrite le serveur. Les informations personnelles stockées sur le serveur ne sont pas cryptées en transit ou au repos, mais elles sont cryptées lorsque le serveur est accessible à distance. Les formateurs peuvent télécharger les rapports associés à leur session de formation. Les formateurs sont tenus de supprimer ces fichiers, ainsi que la liasse électronique, sur instruction du personnel responsable de la coordination de l'événement. Les coordinateurs de la formation supprimeront régulièrement les données de la plateforme Alchemer. À ce stade, la suppression des données se fera sur une base mensuelle.

Les formulaires (rapports) seront consultés par le service de saisie de données de TPG et les informations seront saisies dans une base de données privée (notre système CRM), avec des entrées pour chaque praticien. La base de données est reliée au réseau de fournisseurs de TPG et est stockée dans un entrepôt de données privé d'un tiers (Oracle NetSuite) situé aux États-Unis. Oracle (NetSuite) a mis en place de nombreux mécanismes de sécurité des données, notamment le cryptage des données en transit et en sauvegarde. De plus amples informations sur la manière dont NetSuite sécurise les données stockées dans ses centres de données sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.netsuite.com/portal/assets/pdf/ds-data-center-factsheet.pdf>.

Ressources sur papier

Le formateur recueillera toutes les ressources sur papier auprès des participants et les enverra à TPI, qui stockera les formulaires sur papier dans des armoires fermées à clé dans ses bureaux privés, qui sont protégées par des mécanismes de sécurité électroniques et physiques. Le personnel chargé de la coordination de la formation et de la saisie des données stockera une copie scannée (sauvegarde) sur le serveur privé de TPG dans le bureau privé de TPI. Ces documents seront stockés dans des dossiers à accès restreint. Les informations seront saisies dans un tiers privé (Oracle NetSuite, notre système CRM) qui est relié au réseau de fournisseurs de TPG.

Pour des informations concernant les mécanismes de sécurité mis en place pour protéger le serveur privé de TPG ou les données stockées dans la base de données du tiers (Oracle NetSuite), veuillez vous reporter à la section ci-dessus concernant les ressources électroniques (formulaires en ligne).

Informations contenues dans les courriels

Des informations sur les participants aux cours peuvent également être contenues dans des courriels, par exemple lorsque des informations sont envoyées entre le département de coordination de la formation de TPG et les formateurs. Les rapports exportés depuis la plateforme Alchemer peuvent également être partagés au sein de TPG par courriel. Ces rapports se présentent sous la forme de feuilles de calcul Excel. Le réseau de messagerie de TPG est contrôlé par TPI. Les données contenues dans les courriels envoyés vers et dans le réseau de messagerie sont stockées dans l'entrepôt de données Amazon à Sydney, en Australie. Les données

sont cryptées en transit et dans les sauvegardes. TPG estime que l'entrepôt de données d'Amazon dispose de mécanismes de sécurité suffisants et est approprié pour le stockage des courriels de TPG. De plus amples informations sur la manière dont Amazon sécurise les données stockées dans ses entrepôts de données sont disponibles à l'adresse suivante :

- <https://aws.amazon.com/compliance/> et
- <https://aws.amazon.com/blogs/security/all-aws-services-gdpr-ready/>.

Données financières

Les informations relatives aux paiements seront traitées lors de la génération et de l'envoi des factures et du traitement des paiements des frais pour les événements Triple P. Les fichiers du département financier sont soumis à des restrictions d'accès et sont stockés sur le serveur privé de TPG. Les informations relatives à l'emplacement et aux mécanismes de sécurité mis en place pour protéger le serveur sont présentées ci-dessus dans la section relative aux ressources électroniques (formulaires en ligne).

Données pour la livraison des ressources physiques

TPG stocke des matériaux physiques dans des entrepôts privés situés dans différents pays. Le personnel de nos entrepôts est autorisé à accéder à des données personnelles limitées, stockées dans la base de données Oracle (NetSuite) lors du traitement d'une commande pour la fourniture de matériaux. Cette autorisation se limite à l'accès aux informations de livraison. Les ressources physiques pour les événements Triple P en France seront livrées depuis nos entrepôts de Hong Kong ou d'Australie.

TRANSFERTS INTERNATIONAUX DE DONNÉES

Les données personnelles collectées dans le cadre du processus de l'événement Triple P peuvent être transférées et/ou traitées (y compris stockées) dans les pays suivants :

- Australie (le centre de données Amazon, l'infrastructure informatique privée de TPI et l'entrepôt privé) ;
- Les États-Unis d'Amérique (É.-U.) (Centre de données Alchemer et système CRM Oracle [NetSuite]) ; et
- Hong Kong (entrepôt privé de TPG).

Le groupe Triple P reconnaît que des garanties appropriées sont nécessaires en ce qui concerne les flux de données transfrontaliers. Nous nous efforçons de nous tenir au courant des lois internationales applicables au transfert de données à l'échelle mondiale. D'une manière générale, l'un des principaux objectifs des lois mondiales sur la protection de la vie privée est de faciliter la libre circulation des informations à travers les frontières tout en garantissant le respect de la vie privée des personnes. Les lois européennes sur la protection des données autorisent le transfert de données en dehors de l'UE, y compris vers des pays dont les lois sur la protection des données et la vie privée ne sont pas comparables à celles de l'UE, dans certaines circonstances. Celles-ci comprennent par exemple, sur la base du consentement de la personne concernée, sur la base de l'utilisation de clauses contractuelles standard approuvées par la Commission européenne, en sélectionnant des parties inscrites à des programmes internationaux de libre circulation des données (par exemple, le bouclier de protection de la vie privée UE-États-Unis), ou opérant dans des pays considérés comme sûrs par la Commission européenne (c'est-à-dire lorsqu'il existe une décision d'adéquation concernant les lois sur la protection des données d'un pays situé en dehors de l'UE).

Pour transférer des données de l'UE vers les États-Unis, nous nous sommes appuyés dans le passé sur le

cadre du bouclier de protection de la vie privée UE-États-Unis. La Commission européenne l'avait jugé adéquat pour permettre les transferts de données en vertu de la législation européenne. L'adéquation de la protection fournie par le bouclier de protection de la vie privée UE-États-Unis a été examinée par la Cour de justice de l'Union européenne (« CJUE ») en juillet 2020, qui a invalidé le bouclier de protection de la vie privée comme base pour le transfert de données de l'UE vers les États-Unis.

Transferts vers Oracle (NetSuite)

Comme indiqué ci-dessus, certaines de vos données seront stockées chez le tiers Oracle NetSuite, aux États-Unis. Nous notons qu'Oracle NetSuite a mis en place des mécanismes étendus de sécurité des données, y compris le cryptage des données en transit et en sauvegarde. Des informations sur la manière dont ce tiers sécurise les données stockées dans ses centres de données, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.netsuite.com/portal/assets/pdf/ds-data-center-factsheet.pdf>.

Lors du transfert de données de l'UE vers l'infrastructure Oracle aux États-Unis, nous nous appuyons sur les règles d'entreprise contraignantes d'Oracle comme base pour le transfert et le stockage des données personnelles avec Oracle. Oracle a assuré à ses clients, que la décision de la Cour de justice des Communautés européennes invalidant le bouclier de protection de la vie privée entre l'UE et les États-Unis n'a « aucune incidence sur la fourniture des services Oracle », car *'bien qu'Oracle ait été certifié bouclier de protection de la vie privée entre l'UE et les États-Unis, Oracle n'a pas utilisé le bouclier de protection de la vie privée comme mécanisme de transfert dans ses contrats de service standard avec ses clients et partenaires. Au lieu de cela, Oracle s'est appuyé et continue de s'appuyer sur des garanties de transfert de données appropriées, telles que ses règles d'entreprise contraignantes pour les processeurs (BCR-p) et ses clauses contractuelles standard, où et comme applicables aux transferts de renseignements personnels de l'UE/EEE, de la Suisse et du Royaume-Uni.'*

Transferts vers l'Australie

Nous notons également que les données seront transférées en Australie sur le serveur privé de TPG et dans l'entrepôt de données d'Amazon à Sydney, en Australie. La Commission européenne n'a pas pris de décision d'adéquation en ce qui concerne l'Australie.

Transferts vers TPI

TPI est une société australienne. Pour que TPI puisse fournir les services de formation et d'accréditation aux praticiens en France, et pour fournir aux praticiens une assistance continue lors de l'utilisation de Triple P dans leur pratique clinique, leurs données personnelles doivent être transférées en Australie à des fins de stockage des données et pour leur utilisation par le personnel de TPI. Nous comptons sur le consentement du praticien pour transférer, accéder, utiliser et divulguer ses données personnelles en Australie. Si le praticien ne consent pas au transfert, à l'accès, à l'utilisation et à la divulgation de ses données personnelles en dehors de l'UE en Australie, nous ne pourrions pas lui fournir l'événement Triple P.

Le consentement du praticien est fourni lorsqu'un praticien, ayant reçu le présent avis de confidentialité, choisit de s'inscrire à l'événement Triple P (agence ou inscription libre).

Les praticiens doivent savoir qu'il existe des risques associés au transfert de données personnelles vers un pays sans décision d'adéquation et où il n'y a pas de « garanties appropriées » en place, comme le prévoit le RGPD. Nous notons que lorsque TPI agit en tant que processeur de données pour notre personne morale liée

au Royaume-Uni, nous avons conclu un accord de transfert de données, basé sur les clauses contractuelles types de l'UE (une garantie appropriée). Nous nous efforçons de respecter ces obligations et les normes de protection des données lorsque TPI traite des données personnelles de résidents de l'UE. En outre, TPI fait tout son possible pour protéger les données personnelles qu'elle détient et a mis en place des mécanismes de sécurité solides pour le transfert et le stockage des données personnelles. Des mécanismes de sécurité électroniques et physiques sont en place pour protéger le bureau privé de TPI, qui abrite notre serveur privé. Les informations personnelles stockées sur le serveur ne sont pas cryptées en transit ou au repos, mais elles sont cryptées lorsque le serveur est accessible à distance. En outre, nous notons qu'en tant que contrôleur de données, TPI est tenu de se conformer au RGPD et est soumis aux mêmes obligations de protection des données que les contrôleurs de données qui sont basés dans l'UE.

Les praticiens doivent savoir qu'ils peuvent retirer leur consentement à tout moment. Toutefois, s'ils retirent leur consentement, nous ne serons plus en mesure de fournir nos services à ce praticien. Si un praticien cherche à retirer son consentement au transfert, à l'accès, à l'utilisation et à la divulgation de ses données personnelles en Australie, notre délégué à la protection des données lui fournira de plus amples détails sur les conséquences probables de son retrait, afin que le praticien puisse prendre une décision en toute connaissance de cause. Nous notons que si un praticien retire son consentement, cela ne rendra pas illégal tout transfert, accès, utilisation et divulgation de ses données personnelles en Australie, avant le retrait du consentement.

Transferts vers Amazon (AWS)

En ce qui concerne les données transférées vers l'infrastructure d'Amazon en Australie, nous pensons que l'entrepôt de données d'Amazon dispose de mécanismes de sécurité suffisants et qu'il est approprié pour le stockage de nos courriels. Les données sont cryptées en transit et dans les sauvegardes. De plus amples informations sur la manière dont Amazon sécurise les données stockées dans ses entrepôts de données sont disponibles à l'adresse suivante :

- <https://aws.amazon.com/compliance/> et
- <https://aws.amazon.com/blogs/security/all-aws-services-gdpr-prêt/>.

Nous notons également qu'à la suite de la décision de la CJUE, le groupe Triple P a été assuré par Amazon (« AWS ») que :

« Chez AWS, notre priorité absolue est de sécuriser les données de nos clients, et nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles rigoureuses pour protéger leur confidentialité, leur intégrité et leur disponibilité, quelle que soit la région AWS choisie par un client. En outre, nous disposons de services de cryptage de pointe qui offrent à nos clients un éventail d'options pour crypter les données en transit et au repos. La Cour de justice de l'Union européenne, ayant validé l'utilisation des clauses contractuelles types (CCS) comme mécanisme de transfert des données en dehors de l'Union européenne, nos clients peuvent continuer à s'appuyer sur les CCS incluses dans l'AWS Data Processing Addendum s'ils choisissent de transférer leurs données en dehors de l'Union européenne conformément au RGPD. »

Nous notons également l'extrait suivant d'un blogue sur le site d'Amazon datant de mai 2018 qui indique :

« Aujourd'hui, nous sommes heureux d'annoncer que l'AWS RGD Data Processing Addendum (.pdf) fait désormais partie de nos conditions de service en ligne. Cela signifie que tous les clients d'AWS dans le monde peuvent s'appuyer sur les termes de l'AWS RGD DPA qui s'appliquera automatiquement à partir du 25 mai 2018, chaque fois qu'ils utiliseront les services AWS pour traiter des données personnelles dans le cadre du RGD. L'APD RGD d'AWS comprend également des clauses types de l'UE, qui ont été approuvées par les autorités de protection des données de l'Union européenne (UE), connues sous le nom de groupe de travail Article 29. Cela signifie que les clients d'AWS qui souhaitent transférer des données personnelles de l'Espace économique européen (EEE) vers d'autres pays peuvent le faire en sachant que leurs données personnelles sur AWS bénéficieront du même niveau élevé de protection que celui dont elles bénéficient dans l'EEE. »

[\(https://aws.amazon.com/blogs/security/aws-gdpr-data-processing-addendum/\)](https://aws.amazon.com/blogs/security/aws-gdpr-data-processing-addendum/)

Transferts vers Alchemer

Lors du transfert des données de l'UE vers l'infrastructure d'Alchemer aux États-Unis, nous nous appuyons sous la garantie appropriée des clauses contractuelles types. Nous avons conclu un addendum sur le traitement des données avec Alchemer, qui comprend les clauses contractuelles types approuvées par la Commission européenne.

Transferts vers Hong Kong

TPG dispose d'un entrepôt privé à Hong Kong pour le stockage des matériaux. Le personnel de l'entrepôt est autorisé à accéder à des données personnelles limitées stockées dans la base de données Oracle (NetSuite), lors du traitement d'une commande de fourniture de matériel. L'autorisation est limitée à l'accès aux informations de livraison.

COMMENT PARTAGEONS-NOUS VOS INFORMATIONS

Les informations que nous recueillons auprès des praticiens qui participent aux événements Triple P resteront toujours confidentielles. Nous ne vendrons pas, ne louerons pas et ne concéderons pas de licence pour ces informations.

Au sein du TPG

Les données personnelles peuvent être partagées au sein du TPG, à condition que nous ayons une base légale pour le faire. La base légale sera pour l'exécution d'un contrat avec le praticien, le consentement du praticien ou de nos intérêts commerciaux légitimes. Veuillez noter que les données personnelles collectées auprès des praticiens lors d'un événement Triple P seront consultés ou utilisés uniquement par le personnel de TPI (et, dans certaines circonstances, par le personnel d'autres sociétés de TPG), qui doit y avoir accès dans le cadre de ses fonctions et qui dispose des autorisations appropriées. Tout le personnel du TPG a suivi une formation sur les exigences en matière de protection des données en Europe en vertu du RGD. Les autres sociétés du TPG ne vendront pas, ne loueront pas et ne concéderont pas de licence sur vos informations.

Les données personnelles peuvent être partagées en dehors du TPG dans des circonstances limitées, lorsque nous avons une base légale pour le faire. La base légale sera soit, consentement en tant que praticien, soit nos intérêts commerciaux légitimes.

Avec l'Université du Queensland

Certaines de vos données peuvent être partagées avec le Centre de soutien aux parents et aux familles de l'Université du Queensland (« UQ »), qui est le créateur de Triple P. En tant que diffuseurs de Triple P au niveau mondial, TPI et ses sociétés affiliées ont un intérêt commercial légitime à partager des données limitées avec UQ. Par exemple, nous partagerions des données personnelles avec l'Université si celle-ci souhaitait confirmer qu'un praticien particulier est accrédité Triple P. En tant que créateur de Triple P, l'UQ a un intérêt commercial légitime à savoir quels praticiens sont formés et/ou accrédités pour délivrer Triple P. Veuillez noter que, lorsque des informations dépersonnalisées sont suffisantes, les données partagées avec l'UQ le seront sous une forme dépersonnalisée.

Agences

Les praticiens peuvent acheter eux-mêmes des cours de formation ou d'accréditation (formation/accréditation à inscription libre) ou peuvent avoir accès à nos cours de formation/d'accréditation par l'intermédiaire d'une agence, lorsque le cours est payé par l'agence (formation/accréditation d'agence). Les agences qui donnent accès aux événements Triple P sont, par exemple, les services gouvernementaux, les prestataires de soins de santé ou les organisations caritatives. Lorsqu'un praticien participe à une formation/accréditation d'agence, certaines données personnelles du praticien seront partagées avec l'agence, généralement par le biais d'un ou plusieurs rapports sur l'événement Triple P. Il peut arriver qu'une agence paie les praticiens pour qu'ils participent à la formation ou à l'accréditation d'inscription libre, plutôt que d'organiser une formation/accréditation distincte pour l'agence. Dans ces circonstances, l'agence peut recevoir le(s) rapport(s) sur l'événement Triple P, mais le rapport ne contiendra que les données personnelles des praticiens dont la participation a été payée par l'agence. Le(s) rapport(s) ne contiendra(ont) pas les données personnelles des autres praticiens qui ont participé à l'événement d'inscription libre.

Pour la formation d'agence, les informations suivantes peuvent être partagées avec l'agence :

1. Le nom du praticien ;
2. L'information concernant sa participation, et ;
3. Des commentaires sur le comportement du praticien. Par exemple, si un praticien a été perturbateur, cela peut être signalé à l'agence.

Pour l'accréditation d'agence, les informations suivantes peuvent être partagées avec l'agence :

1. Le nom du praticien;
2. L'information concernant sa participation, et ;
3. Des commentaires sur le comportement du praticien. Par exemple, si un praticien a été perturbateur, cela peut être signalé à l'agence.
4. La réussite, ou non, du praticien au questionnaire (une réussite est nécessaire pour l'accréditation).
5. Si le praticien a réussi, ou non, l'évaluation des compétences (une réussite est nécessaire pour obtenir l'accréditation).
6. Si le praticien a obtenu, ou non, l'accréditation ; et

7. La date de délivrance de son certificat d'accréditation.

Le(s) rapport(s) comprendront également des résumés des réponses du praticien aux listes de contrôle des compétences en matière de consultation des parents, mais ces informations seront sous une forme dépersonnalisée et ne constitueront pas des données personnelles.

Triple P et ses sociétés apparentées ont un intérêt légitime à partager des données personnelles limitées sur les praticiens avec des agences, lorsque l'agence a acheté la formation et/ou l'accréditation Triple P pour le(s) praticien(s). L'agence a également un intérêt légitime à savoir si le praticien est formé et/ou accrédité pour dispenser la formation Triple P, ainsi qu'à savoir si le praticien a suivi le cours et comment il s'est comporté.

L'agence sera un contrôleur indépendant des données personnelles qui lui sont communiquées. En tant que telle, elle prendra ses propres décisions quant à l'utilisation de ces données. Elle sera soumise à toutes les obligations imposées aux contrôleurs de données en vertu des lois applicables en matière de protection des données. Cela inclut l'obligation de fournir aux personnes concernées un avis de confidentialité qui identifie la manière dont ils ont l'intention de traiter ces données personnelles, y compris s'ils ont l'intention de partager les données avec des tiers. Les praticiens doivent consulter l'avis de confidentialité de l'agence pour obtenir des informations sur la manière dont ils peuvent utiliser les données des praticiens. Si l'agence ne leur fournit pas d'avis de confidentialité, ils peuvent contacter le délégué à la protection des données de l'agence.

Prestataires de services tiers

Nous pouvons fournir les données personnelles d'un praticien à nos prestataires de services et sous-traitants tiers de confiance. Ils utiliseront les données personnelles du praticien dans le but d'accomplir des tâches et de fournir des services aux praticiens, en notre nom. Lorsque nous faisons appel à des prestataires de services tiers, nous ne divulguons que les informations personnelles qui leur sont nécessaires pour fournir le service. Nous ne divulguerons pas les données personnelles à des prestataires de services tiers et à des sous-traitants, pour qu'ils les utilisent à leurs propres fins, à moins que la personne concernée (le praticien) nous demande de le faire, ou que nous soyons tenus de le faire par la loi. Par exemple, nous divulguerons les données personnelles du praticien à un tiers, si nous y sommes contraints par une décision de justice. Nous ne communiquerons pas non plus les données du praticien à un tiers dont nous craignons qu'il n'ait pas de pratiques appropriées en matière de protection des données et de respect de la vie privée.

Les prestataires de services tiers avec lesquels nous sommes susceptibles de partager les données personnelles du praticien sont les suivants :

- Alchemer, dans le but de collecter des données au moyen de ressources électroniques (formulaires en ligne) ;
- Amazon et Oracle NetSuite, aux fins du stockage des données ;
- Elle fait appel à des prestataires pour la maintenance des données ;
- Le(s) formateur(s) qui assure (nt) le cours. Les informations que nous pouvons partager avec le(s) formateur(s) comprennent le nom du praticien et tout autre cours Triple P auquel il a participé. Ces informations aident le(s) formateur(s) à organiser la session de formation, car il(s) peut (vent) l'adapter aux participants. Nous divulguerons également au(x) formateur(s) tout besoin supplémentaire qu'un praticien a révélé, à condition que le praticien ait donné son accord à TPG pour le faire dans le but de

répondre à vos besoins, si possible, pendant l'événement Triple P. Veuillez noter que le(s) formateur(s) peuvent être des employés du TPG ou des consultants indépendants. Ils sont tous formés pour dispenser des sessions de formation Triple P et ont tous suivi une formation sur les exigences en matière de protection des données en Europe dans le cadre du RGPD et sont conscients de leurs obligations en matière de protection des données et de la vie privée.

- Les informations concernant le praticien peuvent être partagées avec le responsable de la formation, si un praticien dépose une plainte concernant l'événement Triple P et/ou le(s) formateur(s). Le responsable de la formation est un consultant indépendant qui remplit ce rôle pour le TPG depuis plusieurs années. Conformément aux politiques du TPG, le responsable de la formation a suivi une formation sur les exigences en matière de protection des données en Europe et n'utilisera les données du praticien qu'à des fins d'enquête et de résolution de votre plainte.
- Les informations telles que le nom, l'adresse électronique et les préférences d'abonnement du praticien peuvent être partagés avec Bureau Blanco, la société qui gère notre fonction de communication. Les informations concernant le praticien seront partagées afin que nous puissions communiquer avec lui, notamment par le biais du marketing direct, s'il consent à recevoir ces messages. Le nom et l'adresse électronique du praticien peuvent également être partagés avec SurveyGismo et MailChimp, avec lesquels nous travaillons occasionnellement pour envoyer des communications à Triple P, telles que des enquêtes de satisfaction. Veuillez noter que nous n'autoriserons jamais ces tiers à utiliser les données personnelles à leurs propres fins, y compris à des fins de marketing direct.

Autres

En outre, nous pouvons divulguer les données personnelles du praticien à un tiers, y compris un avocat, lorsque cela est nécessaire pour faire valoir nos droits légaux ou si nous y sommes légalement contraints par un tribunal ou une entité gouvernementale.

COMBIEN DE TEMPS CONSERVONS-NOUS VOS INFORMATIONS

Nous détenons des données à caractère personnel pour satisfaire à nos obligations légales et à nos objectifs commerciaux. Nous pouvons conserver les informations personnelles du praticien sur nos systèmes aussi longtemps que nécessaire pour l'activité de traitement concernée ou aussi longtemps que le prévoit tout contrat pertinent que le praticien a conclu avec nous. En outre, nous sommes légalement tenus de conserver certains types d'informations pendant certaines périodes (par exemple, la collecte des paiements). Nous pouvons conserver les données personnelles du praticien pour des périodes plus longues que celles requises par la loi, si cela est dans notre intérêt commercial légitime et n'est pas interdit par la loi.

Nous tenons un registre des praticiens formés/accrédités à l'utilisation de Triple P, pendant une période d'environ 70 ans après la session de formation/accréditation. Le registre des praticiens comprend le nom des praticiens, leurs coordonnées, leurs qualifications, leur lieu de travail et les aspects de Triple P pour lesquels ils sont formés/accrédités. Une fois que le praticien a suivi la formation/accréditation Triple P, il peut utiliser Triple P dans son travail. Nous avons un besoin permanent et un intérêt commercial légitime de conserver un dossier de tous les praticiens qui ont suivi une formation Triple P, pendant une période qui englobe la durée possible de leur pratique. La conservation de ce dossier permet à TPI et TPG de fournir un soutien, des informations et des ressources aux praticiens formés/accrédités, y compris pour maintenir leur accès au

réseau de prestataires Triple P et pour identifier toute personne affirmant à tort qu'elle est formée/accréditée pour dispenser Triple P.

Si le praticien consent à recevoir des courriels de notre part, ses données seront conservées dans le but de lui envoyer des courriels promotionnels tant qu'il soit abonné. Si le praticien se désinscrit, il ne recevra plus les courriels de TPI, mais nous conserverons son formulaire de consentement rempli pendant un certain temps. Nous devons conserver ce formulaire, car, en vertu du RGPD, nous sommes tenus de démontrer que le consentement approprié a été obtenu lorsque nous nous appuyons sur le consentement comme base légale du traitement des données personnelles.

Veuillez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse dpo@triplep.net pour des informations plus détaillées sur la durée de conservation des données personnelles,

LES DROITS CONCERNANT LES DONNÉES PERSONNELLES

Les praticiens ont droit à certaines informations et disposent de divers droits en vertu du RGPD, notamment le droit de :

- L'accès à leurs informations ;
- La rectification (pour nous demander de modifier ou de mettre à jour leurs données personnelles si elles sont incomplètes ou inexactes) ;
- L'effacement de leurs informations ;
- La restriction de traitement de tout ou partie de leurs informations (dans certaines circonstances) ;
- L'opposition à notre traitement de leurs données personnelles (dans certaines circonstances) ;
- La portabilité des données ;
- Ne pas être soumis à une prise de décision automatisée ; et
- Retirer leur consentement.

Pour plus d'informations sur les droits en vertu du RGPD, veuillez contacter notre délégué à la protection des données.

Les praticiens ont également le droit de se plaindre de nous auprès d'une autorité de surveillance compétente. En cas d'une plainte concernant notre utilisation des données personnelles, nous demandons de la porter d'abord à notre attention en la soumettant au délégué à la protection des données, afin que nous ayons la possibilité de répondre aux préoccupations. S'ils souhaitent contacter l'autorité de contrôle française, ils doivent s'adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07, France ou par téléphone au +33 (0)1.53.73.22.22. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet: <https://www.cnil.fr/en/home>.

DES QUESTIONS

Si un praticien a des questions sur l'utilisation que nous faisons de ses informations, il doit contacter notre délégué à la protection des données, dpo@triplep.net, ou utiliser l'adresse postale qui figure ci-dessus. Nous demandons que toute communication destinée au délégué à la protection des données soit envoyée par courrier électronique, si possible, car cela nous permet de répondre plus rapidement.